

COMPTE RENDU ANALYTIQUE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2019

Etaient présents: Mme Edwige LUCBERNET, M. Franck JOANDET, Mme Fabienne FEDOU, M. Olivier GOUDICHAUD, M. Patrice VIVANT, M. Jean-Etienne SURLEVE-BAZEILLE, M. Aurélien DESBATS, Mme Fabienne CABRERA, Mme Cathy CAMI, M. Philippe MARTIN, M. Marc CHAUVET, M. Pascal LABADIE, M. Guénolé JAN, Mme Zouina HAMMI-OUAHIOUNE, M. Kewar CHEBANT, M. Eric BENAYOUN, M. Mamadou NIANG, Mme Christine TEXIER, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Thierry BEER DEMANDER, Mme Françoise MATHA-STEPANI, Mme Nathalie LE GUEN.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

M. Franck JOANDET à Mme Fabienne CABRERA à partir de la délibération N°6 Mme Isabelle FORET-POUGNET à M. Aurélien DESBATS Mme Amélie COHEN LANGLAIS à Mme Edwige LUCBERNET M. Cédric DUBOST à M. Jean-Etienne SURLEVE-BAZEILLE Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI à Mme Fabienne FEDOU M. Benoît D'ANCONA à M. Patrice VIVANT Mme Myriam MONTAGUT-LOBJOIT à M. Guénolé JAN Mme Sandra JENSEN à M. Marc CHAUVET Mme Hilel BATIKHY à M. Kewar CHEBANT

Absents:

Mme Isabelle BOUDINEAU Mme Isabelle TEURLAY-NICOT Mme Christelle LAHAYE M. Bruno PALUTEAU

Secrétaire de la séance : Fabienne CABRERA

MOTION DE SOUTIEN À « L'APPEL POUR UN PACTE FINANCE – CLIMAT EUROPÉEN »

Le Conseil Municipal,

Souhaite apporter son soutien à « l'appel pour un Pacte finance-climat européen », signé par de nombreuses personnalités françaises et européennes, femmes et hommes politiques, journalistes, scientifiques, associatifs, etc.

Le 31 octobre 2017, l'ONU nous alertait solennellement sur l'écart « catastrophique » qui existe entre les engagements des États et les réductions des émissions de gaz à effet de serre qu'il faudrait opérer pour maintenir le réchauffement en-dessous de 2°C et, si possible, en dessous de 1,5°C.

Le réchauffement climatique provoquera des phénomènes catastrophiques (sécheresses, canicules, inondations, ouragans...) entraînant des bouleversements agricoles, économiques et politiques, des déplacements de population, des famines et la mort de millions de personnes. Il ne concernera pas seulement des pays lointains, mais également l'Europe. Que se passera-t-il si des centaines de millions d'hommes et de femmes seront contraints de quitter leur terre natale, devenue invivable? A moyen terme, nous le savons toutes et tous, c'est la paix mondiale et l'avenir de notre civilisation qui est aujourd'hui menacée.

Nous sommes donc appelés à réduire drastiquement et rapidement, nos émissions de gaz à effet de serre. Alors que le Président des États-Unis a décidé de retirer son pays de l'Accord de Paris au nom de l'emploi étasunien, l'Europe doit maintenant démontrer au monde qu'il est possible de diviser par 4 à 5 ses émissions de gaz à effet de serre tout en créant massivement des emplois.

Enfin, en tant qu'acteur majeur de l'industrialisation de la production et de la mondialisation des échanges de ressources et de biens, il est tout aussi fondamental que l'Europe entreprenne sa troisième révolution industrielle, attentive aux limites biophysiques de la planète, à la couverture des vulnérabilités liées à un environnement devenu insalubre et aux besoins financiers des pays du Sud pour mener leur propre lutte contre le réchauffement climatique.

Le collectif Climat 2020 pour un Pacte finance-climat européen réunit des citoyens de tous milieux, des femmes et hommes politiques de tous bords, des chefs d'entreprise et des syndicalistes, des intellectuels et universitaires, des salariés, des chômeurs, des paysans, des artistes et des artisans, des paysans, des responsables associatifs qui ont des terrains d'actions différents et qui sont convaincus de la responsabilité particulière de l'Europe à l'égard des défis que devra affronter l'humanité au cours de ce siècle et de la nécessité dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui d'inventer, de toute urgence, une réponse claire et ambitieuse à y opposer.

Les signataires de cet Appel demandent solennellement aux chefs d'État et de Gouvernement européens de négocier au plus vite un Pacte finance-climat, qui assurerait pendant 30 ans des financements à la hauteur des enjeux pour conduire la transition écologique et solidaire sur le territoire européen et renforcer très fortement notre partenariat avec les pays du Sud, et particulièrement avec le monde africain auquel nous sommes liés par la géographie et par l'Histoire. Ils souhaitent que la création monétaire de la Banque Centrale Européenne soit mise au service de la lutte contre le dérèglement climatique et contre le chômage, et qu'un impôt européen sur les bénéfices (de l'ordre de 5%) permette de dégager un vrai budget pour investir dans la recherche et lutter contre le réchauffement climatique, en Europe, sur le pourtour méditerranéen, en Afrique et en Asie du Sud.

Notre commune est déjà engagée dans la lutte contre le dérèglement climatique. Le Pacte finance-climat nous assurera des financements pour accélérer nos engagements prioritaires de l'indispensable transition énergétique.

Par conséquent, Le Conseil Municipal,

- Convaincu que nous ne parviendrons pas à reprendre en main notre destin si chaque Etat reste isolé, demande instamment aux Chefs d'Etat et de gouvernement de mettre en œuvre au plus vite une politique européenne qui dépasse les clivages traditionnels, mette la finance au service du climat et de la justice sociale, et nous permette d'assumer enfin notre part non négligeable dans le réchauffement climatique;
- Face à la montée de l'euroscepticisme et l'absence de réponse à la « crise migratoire », estime qu'il est urgent de provoquer un sursaut collectif et, par là même, de redonner du sens au projet européen en affirmant clairement quelles sont nos priorités;
- Soutien cet appel à l'instauration d'un Pacte finance-climat européen, permettant aux collectivités locales de financer des solutions d'avenir.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 28 VOIX POUR - 1 VOIX CONTRE - 2 ABSTENTIONS

<u>MOTION</u> « AVIS DE LA VILLE DE BÈGLES SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE TOULOUSE DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION MÉTROPOLITAINE »

Le Conseil municipal,

Souhaite donner son avis au sujet du projet d'aménagement de la route de Toulouse, qui sera ouvert à la concertation dans les prochaines semaines.

La Ville de Bègles se saisit avec force du sujet de la mobilité depuis de nombreuses années déjà et œuvre en faveur du développement de l'intermodalité en ville.

Compte-tenu de la situation géographique de la route de Toulouse, de son statut d'axe prisé et très emprunté, longeant et reliant quatre communes différentes de l'agglomération, la réflexion quant à son devenir doit nécessairement être menée au niveau métropolitain.

Aussi, à l'initiative des quatre maires des communes limitrophes de la route de Toulouse, à savoir Bègles, Bordeaux, Talence et Villenave-d'Ornon, une réflexion a été enclenchée avec le concours des services de Bordeaux Métropole.

L'objectif d'aménagement de cet axe majeur est de fluidifier la circulation, ainsi que de sécuriser et rendre plus attractifs les modes de déplacements alternatifs, que sont les transports en commun ou les vélos, conditions nécessaires à un désengorgement global de la route de Toulouse. A ce titre, la liane de bus 5, ligne métropolitaine majeure, doit nécessairement gagner en efficacité.

Il est toutefois illusoire de croire que la création d'une voirie supplémentaire, parallèle à la route de Toulouse reliant la rue des Deux Esteys à l'avenue Danielle Mitterrand, qui sera soumise à concertation, désengorgera la route de Toulouse. Les études prouvent au contraire que la création de voiries adaptées à la circulation automobile a pour effet d'augmenter le nombre d'automobilistes.

Dans le cas présent, l'afflux de voitures devant le lycée Vaclav Havel rendrait l'accès au lycée dangereux pour les lycéens.

En outre, c'est tout un pan de la zone humide du Delta Vert béglais qui se trouverait menacé.

La Ville de Bègles croit davantage en l'évolution des pratiques et des modalités de circulation, qui doit nécessairement être accompagnée et encouragée par des aménagements spécifiques.

Par conséquent,

Le Conseil Municipal,

- Donne un avis favorable à tout aménagement de couloirs pour les bus et de voies cyclables, permettant le développement des modes de déplacements alternatifs à la « voiture-solo », pour une circulation apaisée, sécurisée et un meilleur partage de la route de Toulouse;
- Estime que le projet d'aménagement doit intégrer la route de Toulouse dans sa globalité;
- S'oppose fermement à tout projet de création d'une voirie débouchant devant le lycée Vaclav Havel et traversant le parc de Mussonville, zone humide jouant un rôle clé en matière de sauvegarde de la biodiversité à l'échelle de l'agglomération bordelaise.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 30 VOIX POUR - 1 VOIX CONTRE

COMMUNICATION DE M. LE MAIRE SUR LE R.I.F.S.E.E.P (RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

1. « SE LOGER ET VIVRE À BÈGLES » - CHARTE DE L'URBANISME DE LA COMMUNE - APPROBATION

La charte de l'urbanisme vise à promouvoir un modèle d'urbanisme positif dans lequel les opérateurs participent à la construction d'un projet collectif animé par une volonté de faciliter le vivre ensemble. Elle sera un support dans les échanges à venir avec l'ensemble des acteurs pour mieux comprendre et partager les enjeux du Bègles de demain.

Le conseil approuve le contenu et autorise M. le Maire à signer à signer tout acte rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 27 VOIX POUR - 1 VOIX CONTRE - 3 ABSTENTIONS

2. BÈGLES, VILLE 30 – LANCEMENT D'UNE EXPÉRIMENTATION

Depuis plusieurs années, les orientations politiques ainsi que les différents projets et études menés montrent que Bègles s'inscrit dans le courant des villes prônant la convivialité et le vivre ensemble. La Ville de Bègles souhaite expérimenter la Ville 30, sur tout le territoire communal, se positionnant ainsi en pionnière au plan national. Le conseil décide d'adopter le principe d'une règlementation de Police visant à généraliser et globaliser la vitesse à 30km/h sur l'ensemble de la Commune à titre expérimental. ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 29 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE – 1 ABSTENTION

3. CESSION DE LA MORUE NOIRE À AQUITANIS

Le conseil approuve la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AS N°312, incluant le local de la morue noire et une assiette foncière de 800 m2 environ, selon un plan de division à venir, à l'OPH AQUITANIS, ou à toute personne morale qui s'y substituerait pour faciliter le montage juridique et financier. Il est décidé de fixer le prix de la cession à 149 000 € incluant la prise en charge des aménagements périphériques de l'immeuble par l'acheteur sous condition de réaliser un projet de logements d'une surface de plancher minimale de 1500 m2 et avec au moins un local d'activités ouvert au public, aussi il est autorisé de concéder les servitudes de passage nécessaire à la réalisation du chantier, et à l'exploitation de l'immeuble, en attendant que le reliquat de terrain soit intégré au public.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 29 VOIX POUR - 2 VOIX CONTRE

4. SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE BIENTRAITANCE ANIMALE ABATTOIR DE PROXIMITÉ DU GROUPEMENT DES ÉLEVEURS GIRONDINS

Ce protocole lie le Groupement des éleveurs de Gironde (GEG), la ville de Bègles, le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole et l'Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité (AFAAD) et a été élaboré en vue de donner toutes les garanties pour l'exploitation et le bon fonctionnement de l'abattoir de proximité de Bègles suivant ces critères :

- Garanties en matière de bientraitance animale
- Respect des normes en vigueur au sein de l'outil d'abattage
- Développement des circuits courts et le fonctionnement du pôle des viandes locales
- Relations partenariales entre le GEG, les acteurs institutionnels et l'AFAAD

Il est acté la validation et la co-signature de ce protocole.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 31 VOIX POUR - 2 VOIX CONTRE - 1 ABSTENTION

5. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC BORDEAUX MÉTROPOLE MÉDIATION ET LA VILLE DE BÈGLES

Il est décidé d'une part d'approuver la convention de partenariat avec le G.I.P Bordeaux Métropole Médiation pour une mission de médiation sociale et de conflits de voisinage d'une durée de 12 mois (à compter de sa signature) et d'autre part de valider la convention de la mise à disposition, sans contrepartie, d'un agent à temps plein par la Ville de Bègles au G.I.P Bordeaux Métropole Médiation. Aussi le Conseil autorise M. le Maire ou son représentant :

- A signer les deux conventions et tous documents y afférent
- A percevoir une subvention de Bordeaux Métropole au titre du projet de médiation sociale d'un montant de 10 000 €.
- A contribuer financièrement au projet par le biais d'une prestation de service de 20 100 €

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 30 VOIX POUR - 1 VOIX CONTRE

6. FRIGO ZÉRO GASPI – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CREPAQ

Afin de poursuivre la dynamique engagée, la ville de Bègles a bénéficié d'un dispositif d'accompagnement gratuit de la métropole visant à réduire encore plus les quantités d'aliments gaspillés sur le territoire dans la restauration collective par la mise en place d'un « frigo zéro gaspi ». C'est le CREPAQ (centre de ressources d'écologie pédagogique de Nouvelle-Aquitaine) qui accompagne la mise en place de ces frigos anti-gaspillage en Nouvelle-Aquitaine tant techniquement que financièrement. Un tel dispositif coûte 3 000 euros et il est demandé à la ville de verser 500 euros pour participer au projet.

M. le Maire ou son représentant signera les actes nécessaires pour verser la subvention au CREPAQ ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 29 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

7. PLATEFORME DE MÉCENAT PARTICIPATIF – CONVENTION DE MANDAT

Bordeaux Métropole a proposé aux communes ayant mutualisé la fonction mécénat de saisir l'opportunité de recourir au financement participatif à travers la mise en place d'un groupement de commandes. La Ville de Bègles a adhéré à ce groupement par délibération n° 8 du 4 octobre 2018 En tant que coordonnateur de ce groupement, Bordeaux Métropole a procédé à l'ensemble des opérations de sélection d'un contractant, ainsi qu'à la signature, et à la notification du marché. Ce marché a été attribué pour une durée de 24 mois à la société KissKissBankBank&Co, groupe La Banque Postale, et leader du secteur. En conséquence, une convention de mandat a été établie pour permettre à ce prestataire de collecter les dons dans le cadre du marché, pour la ville de Bègles. Le Conseil valide cette convention.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 29 VOIX POUR - 2 VOIX CONTRE

8. ADOPTION D'UN PROJET D'ÉTABLISSEMENT POUR LA MAISON MUNICIPALE DE LA MUSIQUE DE BÈGLES

Le rôle de structure de développement culturel territorial assumé aujourd'hui par les établissements d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, nécessite l'élaboration d'un projet global d'action, à moyen comme à plus long terme. C'est pourquoi il parait nécessaire de doter la Maison Municipale de la Musique de Bègles d'un projet d'établissement qui va ainsi permettre l'identification des missions et des rôles de chacun, tout autant que la description des actions et de leur mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 31 VOIX POUR

9. TARIFICATION DES NOUVELLES ACTIVITÉS DE LA MAISON MUNICIPALE DE LA MUSIQUE La tarification de la Maison Municipale de la Musique est modifiée à partir de la rentrée 2019/2020, ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 31 VOIX POUR

10. ATTRIBUTION DE SUBVENTION DU DEUXIÈME SEMESTRE 2019 AU CINÉMA « LE FESTIVAL »

L'association Flip-Book, gestionnaire et exploitant du cinéma « Le Festival » par contrat de concession, à compter du 1er juillet 2019 se voit allouer :

- Une subvention annuelle proratisée pour les 6 mois de fonctionnement d'un montant de 20 000€.
- Une subvention pour l'organisation du Festival International des Nuits Magiques d'un montant de 15 000€

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer tout acte afférent à l'organisation du Festival International des Nuits Magiques.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 29 VOIX POUR - 1 ABSENTION

11. APPEL D'OFFRES POUR LE RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DES ASSURANCES DE LA VILLE

Il y a lieu de renouveler les marchés d'assurances de la Ville au 1er janvier 2020 pour une durée de 4 ans. Le seuil estimé de ces marchés est supérieur à 221 000 € HT aussi il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire :

- A lancer un appel d'offres ouvert en procédure formalisée pour le renouvellement des marchés d'assurance
- A signer les marchés avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que les documents relatifs à ce marché et les éventuelles modifications de marché en cours d'exécution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 31 VOIX POUR

12. SERVITUDES MOULINATTE DANS LE CADRE DE LA VENTE D'UNE PARCELLE À M. BRUNAUD DE PRINT SYSTEM

La Ville est propriétaire des parcelles BK 68, BK 69, BK 110 et BK 111 sise au 18/20 rue de la Moulinatte. Dans le cadre de la cession de la parcelle BK 111 à la SCI L'ARNECHE, propriétaire voisin au n°16 et pour pallier le manque de servitude de vue malgré plusieurs ouvertures sur les parcelles voisines, il est convenu de constituer une servitude réelle et perpétuelle de vue, comme suit :

- Fonds dominant : parcelles BK 111 et BK 67
- Fonds servant : parcelles BK 110, BK 68 et BK 69.

Aucune nouvelle ouverture ne pourra être créée sur le bâtiment existant et cette constitution de servitude étant une régularisation, elle se fera à titre gratuit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 31 VOIX POUR

13. CONVENTION TRIENNALE 2019–2021 DE LA VILLE AVEC LA MISSION LOCALE – ACTUALISATION DE LA SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

La ville de Bègles, adhérente à l'association Mission Locale des Graves depuis 2003, entend la soutenir pour l'aider à remplir sa mission d'aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Aussi la Ville signera une convention triennale 2019-2021 avec la Mission Locale des Graves et attribuera une subvention complémentaire de 1314 € à celle votée par délibération du 4 avril 2019, soit une subvention totale de 40 556 € en au titre de l'année 2019

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 29 VOIX POUR - 1 VOIX CONTRE

14. DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Divers ajustements sont décidés en cette période de l'exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 30 VOIX POUR – 1 NE PARTICIPE PAS

15. FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE A L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES 2019 -LISTE DES PROJETS PROPOSÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Il est décidé de demander au Conseil Départemental de la Gironde une subvention de 100.963 € pour l'année 2019 au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes pour la réalisation d'aménagements communaux (écoles, potagers, aire de jeux, parcours sportif, city stade). Le financement complémentaire sera assuré par autofinancement et Mr le Maire, ou son représentant, signera tout acte afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 31 VOIX POUR

16. DEMANDE DE PRISE EN CHARGE D'INTERVENANTS ET DE PERSONNALITÉS DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES ET D'ANIMATION ORGANISÉES PAR LA VILLE

La ville de Bègles souhaite continuer à diversifier ses actions au profit de ses administrés, à travers la venue de différents intervenants dans le cadre des manifestations qu'elle est amenée à organiser. Le Conseil approuve la prise en charge des éventuels frais de transport, d'hébergement et/ou de restauration des différents intervenants ou personnalités susceptibles d'intervenir sur les manifestations organisées par la ville.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 29 VOIX POUR - 1 VOIX CONTRE - 1 ABSENTION

17. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS DE BORDEAUX MÉTROPOLE (ACHAT ET MAINTENANCE)

Un groupement de commandes pour l'équipement en défibrillateurs automatisés externes (DAE) permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins propres de notre commune que pour ceux des autres communes membres du groupement. Le groupement a pour objet de coordonner les procédures de passation des marchés publics et accords-cadres de ses membres en ce qui concerne l'équipement en défibrillateurs automatisés externe (DAE) (achat et maintenance) notamment des établissements recevant du public (ERP) dont les communes sont propriétaires. Cet équipement répond entre autres à l'obligation faite par le décret 2018-1186 du 19 décembre 2018.

Bordeaux Métropole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

Il est acté l'adhésion au groupement de commande et l'acceptation des termes de la convention constitutive. M. Le Maire et le coordonnateur sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 31 VOIX POUR

18. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES MUNICIPAUX DE RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

À la rentrée scolaire 2019-2020, un nouveau système d'enregistrement des présences aux services périscolaires est mis en place : le système de « badgeage » des cartes Educapass est remplacé par une saisie numérique uniquement des absences réalisées par le personnel municipal.

Ainsi chaque enfant inscrit à la restauration scolaire ou à l'accueil périscolaire est par défaut considéré comme utilisant ces services sauf à signaler ou constater son absence.

Cette évolution rend nécessaire la refonte du règlement intérieur des services municipaux péri- et extrascolaires et la fusion des deux règlements en vigueur (services municipaux et fonctionnement de la carte Educapass) en un seul texte de référence.

Ce nouveau règlement est approuvé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - 30 VOIX POUR - 1 ABSTENTION